

# CONVENTION ACTION FACADES

Entre d'une part,

La commune de MAUVES, représentée par son Maire, Monsieur BULINGE Jean-Paul, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du **24 février 2026**,

Et d'autre part,

M. ....

Domicilié(e) .....

Dénommé(e) ci-après l'intéressé(e)

Il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 : OBJET

Afin d'améliorer le paysager le Conseil Municipal lance une opération dénommée « Action façades » sur l'ensemble de la commune et propose une aide financière aux propriétaires qui désirent rénover la façade principale.

Cette action sera menée sur une période de trois années.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS

Afin de bénéficier de cette aide financière l'intéressé(e) devra fournir en Mairie les pièces justificatives suivantes :

- Une copie de la taxe foncière N-1 ou une copie de l'acte de notarié afin de justifier de son état de propriété ;
- Un état mentionnant les références cadastrales et l'adresse de l'habitation concernée ;
- Une copie du devis établi par l'entrepreneur – le devis devra indiquer précisément la superficie de la façade principale seule façade subventionnable- ;
- L'intéressé(e) devant se soustraire à un nuancier devra préciser ci-dessous le choix de la couleur de sa façade et des volets et si tenir strictement.

Référence de la couleur de la façade .....

Référence de la couleur des volets .....

## ARTICLE 3 : AIDE COMMUNALE

L'aide apportée par la commune à M. ....

Sera de :

### **FACADE**

- ✓ 15€ le m<sup>2</sup> pour la peinture (1)
- ✓ 25€ le m<sup>2</sup> pour la rénovation de la pierre (1)
- ✓ 20€ le m<sup>2</sup> pour l'enduit (1)

### **VOLETS**

- ✓ 5€ le m<sup>2</sup> pour la peinture.

(1) Rayer la mention inutile.

Un exemplaire de la facture devra être fourni pour le paiement de l'aide communale.

Fait à MAUVES, le

M. Jean-Paul BULINGE

L'intéressé (e),

Le Maire,